

Description

Le ou la médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL) diagnostiquent, dépistent et traitent toutes les maladies infectieuses (otites, laryngites, amygdalites, sinusites, etc.) ou cancéreuses de l'oreille, du nez, de la gorge et de la région cervico-faciale. L'observation des patients par des moyens techniques complexes et des instruments très perfectionnés leur permet de poser un diagnostic précis et d'effectuer des traitements ciblés.

Leurs principales activités consistent à :

Consultation

- recevoir des patients de tout âge, établir leur histoire médicale (anamnèse) et évaluer chaque symptôme (écoulements, céphalées, surdité, etc.) en fonction de différents facteurs (apparition, évolution, durée, répercussions, etc.);
- effectuer un examen clinique approfondi: procéder à l'inspection complète des oreilles, du nez et de la gorge à l'aide de différents tests;
- prélever et analyser des échantillons (biopsies, ponctions, frottis);
- si nécessaire, faire des examens complémentaires: bilan radiologique (IRM, scanner), endoscopie, laryngoscopie, audiométrie, etc.; en interpréter les résultats;
- poser un diagnostic, évaluer le degré de gravité de l'affection et proposer une thérapie appropriée;

Traitements

- appliquer des traitements médicamenteux (anti-inflammatoires, antibiotiques, aérosolthérapie, etc.), chirurgicaux (ablation des foyers inflammatoires ou des excroissances osseuses, pose de drains, greffe, mise en place d'implants cochléaires pour remédier à la surdité, etc.), ou autres (lavages des sinus et des fosses nasales, extraction d'un corps étranger, etc.);
- prescrire si nécessaire des appareils acoustiques, fabriqués sur mesure et adaptés à la forme de l'oreille;
- prendre en charge les patients après une intervention et participer à leur rééducation;
- effectuer des traitements d'urgence;

Expertise et prévention

- remplir une fonction de consultant pour d'autres médecins;
- rédigé des expertises pour des cas relevant de l'assurance invalidité;
- participer à des actions de prévention et d'information.

Environnement de travail

Les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie peuvent être confrontés à diverses pathologies et sont donc amenés parfois à se spécialiser (rhinologie, laryngologie, audiologie, etc.). Ils collaborent avec d'autres médecins spécialistes (chirurgiens plasticiens, neurologues, médecins-dentistes, ophtalmologues, etc.) et avec des audioprothésistes, des logopédistes, etc.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en oto-rhino-laryngologie se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus: cliniques et policliniques ORL universitaires, cliniques et services ORL des hôpitaux cantonaux.

Durée

5 ans, dont:

- 3 ans au moins dans deux établissements hospitaliers avec formation postgrade spécifique;
- 6 mois au maximum dans le domaine ambulatoire (policlinique ou cabinet médical).

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation postgraduée à temps partiel (50% au minimum).

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin;
- ou diplôme de médecin étranger reconnu.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie.

Contenu

Connaissances théoriques

- anatomie chirurgicale (oreille, nez, sinus, bouche, larynx, bronches, œsophage, glandes salivaires, thyroïde, etc.);
- fonction de l'organe auditif, de l'organe de l'équilibre, des nerfs crâniens, du nez, du goût, de la déglutition, etc.;
- étiologie, épidémiologie, pathogenèse et pronostic;
- diagnostic général et spécifique, maladies, malformations et lésions;
- physiopathologie, traitement chirurgical ou conservateur;
- traitement oncologique des tumeurs malignes;
- prise en charge de patients en médecine palliative (traitement de la douleur ORL, etc.);
- techniques de chirurgie laser;
- pharmacothérapie; etc.;

Connaissances pratiques

- maîtrise et interprétation des techniques d'examen;
- ponctions et biopsies;
- interprétation de l'imagerie médicale spécifique;
- anesthésies;
- interventions chirurgicales (catalogue de la FMH);
- économie de la santé et éthique médicale;
- sécurité des patients; etc.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) www.siwf.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Désir de soigner les autres
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Écoute et compréhension d'autrui
- Sens de l'observation
- Capacité d'analyse
- Disponibilité
- Discrétion

Perspectives professionnelles

Les spécialistes en oto-rhino-laryngologie exercent dans un cabinet privé et/ou dans un service ORL rattaché à un établissement hospitalier. La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers du médecin, de sa spécialité et de son activité. Les sciences médicales connaissent un développement rapide: les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

Les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formation approfondie en phoniatrie, 2 ans, divers lieux en Suisse;
- formation approfondie en chirurgie cervico-faciale, 3 ans, divers lieux en Suisse;
- formations continues mises sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, la Société suisse d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale ou l'industrie pharmaceutique: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.;
- attestations de formation complémentaire et certificats d'aptitude technique recensés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continues: tomographie volumique numérisée en chirurgie orale et maxillo-faciale et en oto-rhino-laryngologie, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en neurologie/Médecin spécialiste en neurologie
- Médecin spécialiste en oncologie médicale/Médecin spécialiste en oncologie médicale
- Médecin spécialiste en ophtalmologie/Médecin spécialiste en ophtalmologie
- Médecin-dentiste spécialiste en orthodontie/Médecin-dentiste spécialiste en orthodontie
- Médecin-dentiste UNI/Médecin-dentiste UNI

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<https://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 359 11 11
<https://www.fmh.ch>

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
c/o Fédération des médecins suisses (FMH)
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 503 06 00
<https://www.siwf.ch>

Société suisse d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale (SSORL)
IMK Institut pour la médecine et la communication
SA
Münsterberg 1
Secrétariat
4000 Bâle
Tél.: 061 561 53 61
<https://www.orl-hno.ch>